



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEXE 4

Toulouse, le 15 novembre 2019

DPE
Direction des Personnels
Enseignants

Affaire suivie par :
Bertrand Ducasse
Téléphone
05 36 25 74 66
Courriel
Bertrand.ducasse@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

POSTES RELEVANT DU MOUVEMENT SPECIFIQUE

Il s'agit des postes :

- en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- en sections internationales (et dans certains établissements à profil international) ;
- en sections binationales ;
- en dispositifs sportifs conventionnés (discipline PEPS) ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités. Les professeurs de lycée professionnel sont autorisés à candidater, en fonction de leur discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs (cf. annexe III du BO spécial n°10 du 14 novembre 2019) ;
- en arts appliqués : BT, BTS, diplômes des métiers d'art (niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués (niveau II) ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service ;
- de PLP dessin d'arts appliqués aux métiers d'art ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de Directeurs Délégués aux Formations ;
- de certains psychologues de l'éducation nationale.

☞ ATTENTION : en cas de demande à la fois au mouvement inter-académique et pour une affectation dans un poste spécifique, cette dernière est prioritaire.

☞ CAS PARTICULIER : Les postes spécifiques nationaux proposés en Polynésie française sont à pourvoir dans le cadre d'une mise à disposition pour une période maximale de 2 ans renouvelable une fois, conformément au décret 96-1026 du 26 novembre 1996.